

INDERDICTION JEU

Par gaston13 Postée le 05/01/2022 17:00

j ai rempli le formulaire pour une interdiction de jeu est il possible d'anule ma demande sachant que j ai encore rien fait
ormis cette demande

Mise en ligne le 06/01/2022

Bonjour,

Si votre demande a été effectuée et validée, nous doutons de la possibilité de revenir en arrière.

Cependant, nous vous invitons à vous rapprocher de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) via le lien ci-dessous et leur poser la question directement. En effet, c'est l'ANJ qui a maintenant l'entière compétence en matière d'interdiction de jeu.

Si vous souhaitez évoquer des difficultés en lien avec une éventuelle pratique de jeu, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via notre site de 8h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Contact ANJ](#)